

GROUPE NORBERT DENTRESSANGLE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 19 672 482 €
Les Pierrelles –26240 Beausemblant

Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis aux actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2009

Conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 26 mai 2009. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 15 avril 2009.

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société.

Nombre de titres et part du capital détenus par la Société Groupe Norbert Dentressangle

Au 31 mai 2009, la Société détient 269 071 actions propres sur 9 836 241 actions soit 2,73% du capital.

Répartition par objectif des titres détenus par la société

Au 31 mai 2009, les 269 071 actions détenues par la société étaient entièrement affectées à l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux.

Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions :

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissante aux fins suivantes :

- Attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites à ses salariés, mandataires sociaux et/ou à ceux des sociétés liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi,
- Annulation des actions,
- Conservation et remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport,
- Mise en place d'obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Favoriser la liquidité dans les conditions définies par l'Autorité des Marchés Financiers,
- Mise en place de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la société se propose d'acquérir

- **Part maximale du capitale de la société susceptible d'être rachetée-
Caractéristiques des titres de capital**

Compte tenu du fait que la Société détient directement ou indirectement au 31 mai 2009, 269 071 de ses propres actions, correspondant à 2,73 % du capital social, le nombre maximum d'actions pouvant être racheté sur cette base est de 714 553 actions, soit 7,27% du capital social, étant précisé que cette possibilité de rachat pourra être augmentée dans la limite de 10% du capital social au cas où la société procéderait avant la date de l'assemblée générale à la cession ou à l'utilisation d'actions auto détenues.

- **Prix maximum et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés**

Le prix maximum d'achat est de 75 € par action et le nombre maximum d'actions à acquérir est de 10% du nombre total d'actions composant le capital à la date de la présente, ou 5% s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport, étant précisé que le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra dépasser 53 591 475 €

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, le prix de 75 € sera ajusté arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat aura une durée de 18 mois à compter du jour de ladite Assemblée, soit jusqu'au 26 novembre 2010, mais prendra fin en tout état de cause à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Bilan du précédent programme de rachat

L'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008 dans sa dixième résolution a autorisé le Directoire à opérer sur les actions de la Société pour une période de 18 mois. Les modalités de la mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions ont été décrites dans la note d'information mise en ligne sur le site AMF le 29 juillet 2008 relative audit programme de rachat.

Situation au 30 avril 2009

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte	2,73%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	269 071
<ul style="list-style-type: none"> - dont, couverture d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, - dont, couverture pour annulation des actions, - dont, couverture pour conservation et remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, - dont, couverture pour mise en place d'obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, - dont, couverture pour mise en place de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur. 	269 071
Valeur brute comptable du portefeuille (en euros) au 31 mai 2009	12 645 838€
Valeur de marché du portefeuille au 31 mai 2009 (sur la base du cours de clôture)	7 533 988€

Bilan de l'exécution du programme entre le 30 juin 2008 et le 31 mai 2009

	Flux bruts cumulés		
	Achats	Ventes	Transferts
Nombre de titres			14 000
Cours moyen de la transaction			39,67€
Montants (en milliers d'euros)			555 440€

Il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur le titre au 31 mai 2009.